



École
nationale
des
chartes

La direction

Paris,
le 8 décembre 2016

Référence : délibération
n°2016.17

Affaire suivie par Élise
Bruneval

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2016 N°2016.17

Le Conseil d'administration de l'École nationale des chartes, dans sa séance du 15 décembre 2016,

VALIDE

le tarif d'inscription à la Summer School 2017 qui s'élève à 3850 € et ses modalités. Le participant a la possibilité de payer la somme en question en quatre fois selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 850 € devra être effectué au moment de l'inscription, soit en ligne par carte bancaire ou virement, soit par chèque compensable en France. Cette somme ne sera pas rétrocédée sauf si la Summer School ne devait pas avoir lieu, ou si l'inscrit ne pouvait participer pour cause de force majeure justifiée (maladie, annulation transport, décès, etc.) ;

- puis, trois versements de 1 000 € devront être réalisés au 1^{er} avril 2017, au 1^{er} mai 2017 et enfin au 1^{er} juin 2017.

À partir du 30 mai 2017 aucun désistement n'est plus possible, les sommes perçues resteront à l'École nationale des chartes, sauf si la Summer School est annulée par l'École.

Nombre de votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Fait à Paris, le jeudi 15 décembre 2016,

Le président du conseil d'administration



Louis Gautier

*Membre du campus
Condorcet-Aubervilliers
et de la ComUE
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
enc-sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr